

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 Présents : 18
 Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

13. Attribution du marché relatif aux transports scolaires et périscolaires de la commune de Boisseuil.

Dans le cadre des temps scolaires mais également périscolaires, les enfants qui fréquentent les écoles de Boisseuil et l'ALSH, réalisent des sorties régulières en dehors de la commune. Il est à ce titre nécessaire que la commune dispose d'un prestataire de transports pour véhiculer les enfants.

L'accord cadre à bon de commande actuel arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Ainsi et conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique qui dispense les marchés publics qui répondent à un besoin d'une valeur inférieur à 40 000 € HT, des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, plusieurs demandes de devis ont été effectuées.

A l'issue de la consultation, les entreprises Europ Voyages et Massy ont déposé une offre pour les transports scolaires et périscolaires. Après analyse des offres, il ressort que l'entreprise Europ Voyage a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Ainsi la commune pourrait signer un contrat avec cette entreprise pour une durée d'un an avec une possibilité de 3 reconductions sans que la durée totale du marché ne dépasse 4 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le contrat avec l'entreprise Europ Voyage et les bons de commandes conformément au bordereau des prix unitaire,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'en assurer le bon fonctionnement,
- d'imputer les dépenses aux articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures

*Le Maire,
 Philippe JANICOT*

